

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES AU CAMEROUN

Etienne FOTSO
(Direction de la Statistique, Yaoundé, Cameroun)

INTRODUCTION

Les migrations, notamment internationales, constituent en démographie l'un des phénomènes les plus difficiles à mesurer, non seulement en raison de leur caractère essentiellement dynamique et fluctuant, mais aussi à cause, d'une part, d'un manque d'harmonisation des modes d'enregistrement d'un pays à l'autre et, d'autre part, du développement des courants clandestins.

On est donc obligé d'utiliser des méthodes d'estimation indirecte, dont la fiabilité n'est pas toujours assurée.

En effet, les modes d'enregistrement auxquels ces méthodes font appel sont souvent les registres de frontières, les enquêtes ou les recensements démographiques.

Or, l'application concrète de ces modes d'enregistrement se heurte parfois aux problèmes liés, d'une part, à l'observation statistique des migrants internationaux, d'autre part, à l'utilisation même des sources de données existantes.

Par ailleurs, l'arbitraire du tracé des frontières internationales, divisant parfois une même communauté ethnique, perturbe l'enregistrement de la migration internationale pendant le recensement de la population.

Dans ces conditions, seule la notion de nationalité déclarée permet d'évaluer, pendant un recensement ou une enquête, l'effectif des émigrés. Cette méthode a été retenue lors du recensement démographique de 1976 au Cameroun pour mesurer l'émigration internationale.

L'objectif de cette communication est d'évoquer quelques problèmes de mesures des migrations internationales au Cameroun. Le lecteur pourra consulter en annexe quelques données tirées du recensement de 1976 sur le phénomène de l'émigration au Cameroun.

PROBLÈME DE MESURE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES AU CAMEROUN

La mesure de l'immigration internationale

La situation irrégulière de la plupart des migrants urbains internationaux les rend souvent réfractaires, voire hostiles, à toute opération de recensement.

C'est ainsi que, dans la ville de Douala par exemple, ceux qui sont entrés clandestinement au Cameroun se sont dérobés au recensement de 1976, en fuyant devant les agents recenseurs.

Par ailleurs, l'arbitraire du tracé des frontières internationales, parfois non matérialisées, rend difficile la distinction entre nationaux et migrants internationaux au sein de la population frontalière, surtout lorsqu'il s'agit d'une même communauté ethnique et linguistique soudée par des liens de parenté de part et d'autre de la frontière.

C'est le cas, par exemple, dans les départements frontaliers du Nigéria (village de pêcheurs au Sud-Ouest du Cameroun qui se déclarent parfois Nigériens parfois Camerounais) ou de la Guinée Equatoriale et du Gabon (le groupe ethnique Fang).

Par delà ces problèmes liés à l'observation démographique des migrants, le recensement de 1976 a permis seulement de quantifier les flux migratoires internationaux, sans pour autant faire ressortir les aspects qualitatifs de la migration internationale, tels que les motifs de séjour des migrants. Le prochain recensement se propose d'intégrer cette variable dans les données à recueillir.

Très peu de données ont été publiées sur la migration internationale, bien que les mêmes variables aient été saisies, aussi bien pour les nationaux que pour les étrangers. Le plan d'analyse des résultats du recensement de 1976 ne prévoit aucun thème sur la migration internationale. Cette situation relève sans doute du fait, qu'en dehors des réfugiés Tchadiens, le problème des émigrés ne se pose pas encore au Cameroun de façon aussi vive que dans certains pays Africains.

Pour toutes les raisons développées précédemment, le recensement de 1976 au Cameroun s'est avéré insuffisant et inapproprié dans certains cas pour permettre une bonne observation des migrants internationaux. De plus, très peu de données sur la migration internationale ont été exploitées et analysées. Voilà quelques problèmes inhérents à l'utilisation du recensement comme méthode de mesure de la migration internationale au Cameroun.

LA MESURE DE L'ÉMIGRATION INTERNATIONALE

Jusqu'à présent, l'émigration internationale n'a fait l'objet au Cameroun d'aucune tentative de mesure bien qu'il existe quelques sources telles que les registres de frontière, les recensements de pays voisins de l'UDEAC (Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale) et même celui de la France (pays supposé accueillir un fort contingent de migrants camerounais).

On ignore donc actuellement l'effectif des émigrés camerounais.

L'utilisation des registres de frontière comme source de mesure pose quelques problèmes, à la fois d'ordre administratif et technique.

Sur le plan administratif, l'enregistrement des émigrés à la frontière relève du service de la Sécurité Nationale, ce qui implique des difficultés de consultation ou d'exploitation de documents en raison de leur caractère confidentiel.

Par ailleurs, la technique d'enregistrement utilisée est loin de privilégier les variables intéressant le démographe telles que l'âge, la date de naissance, le niveau d'instruction, la profession, etc.

Le nom, la filiation et le motif de séjour à l'étranger sont les seules informations relevées à la frontière. Dans ces conditions, l'exploitation de tels documents sera loin d'être satisfaisante sur le plan démographique. Ajoutons à cela la mauvaise tenue et l'archivage inadéquat de ces registres.

D'autre part, il faut reconnaître l'existence des courants migratoires clandestins plus ou moins intenses selon la direction.

Ici, la solution à préconiser irait dans le sens d'une certaine harmonisation des informations enregistrées à la frontière, avec les variables intéressant la statistique. Ceci supposerait un double enregistrement, avec un volet destiné à l'exploitation statistique.

On peut même préconiser un amendement de la législation en matière de migration internationale, imposant aux émigrés de se faire d'abord enregistrer à la statistique avant d'obtenir un visa de sortie. Certes, ceci alourdirait la procédure administrative déjà compliquée mais permettrait un meilleur enregistrement des informations et, partant, une mesure de l'émigration internationale.

Les autres sources de données telles que les recensements des pays étrangers sont plus faciles à exploiter mais posent des problèmes d'accessibilité et d'harmonisation des variables saisies.

En effet, les résultats publiés par les recensements des pays voisins font ressortir très peu d'informations sur les immigrés étrangers résidant sur leur territoire. On remarque souvent tout au plus un tableau répartissant les migrants internationaux par sexe et par nationalité : plusieurs pays étant même regroupés sous des rubriques telles que «pays de l'UDEAC ou de l'Afrique Centrale».

Il s'avère par conséquent difficile de connaître, ne serait-ce que l'effectif des Camerounais résidant au Congo par exemple, sans passer par une demande officielle de tableaux statistiques les concernant.

On imagine aisément toutes les complications administratives que cette procédure implique. Cette source pose donc un problème d'accessibilité.

Par ailleurs, l'harmonisation des variables concernant les émigrés nationaux n'est pas assurée. Les données publiées sur les migrants internationaux par les différents recensements sont non seulement fragmentaires et incomplètes, mais encore disparates. En effet, les questions retenues varient d'un pays à l'autre et d'un recensement à l'autre.

Par exemple, les différents recensements ne prévoient pas tous des questions relatives aux «motifs de séjour» pour les immigrés. Il en est de même pour des questions concernant la durée de séjour ou la date d'entrée dans le pays.

La suggestion à faire ici serait une harmonisation des variables à saisir sur les ressortissants étrangers dans chaque pays. Ce qui suppose une concertation entre les services statistiques des différents pays pouvant aboutir à une liste type de variables à saisir à chaque recensement sur les migrants internationaux.

Cette mesure, pour être complète et efficace, devra être suivie de celle imposant à tous les pays de publier les résultats concernant les ressortissants de chaque pays si leur effectif atteint ou dépasse un certain seuil, à définir.

CONCLUSION

Le développement des courants clandestins, le tracé arbitraire des frontières internationales, l'insuffisance de l'exploitation et de l'analyse des données statistiques existantes, sont autant de problèmes limitant l'utilisation du recensement de 1976 au Cameroun pour mesurer les courants migratoires internationaux.

En posant aux migrants internationaux les questions sur «le motif de séjour», la nationalité, la résidence antérieure, la durée de résidence actuelle, le lieu de résidence au recensement de 1976, le prochain recensement en cours de préparation, se propose non seulement de quantifier les flux migratoires internationaux, mais aussi d'en décrire certains aspects qualitatifs susceptibles de les expliquer.

Un soin particulier sera également accordé à l'identification des migrants internationaux résidant dans les régions frontalières et dans les grands centres urbains.

Ce faisant, nous pensons améliorer la mesure de la migration internationale au Cameroun.

ANNEXE

QUELQUES DONNÉES CENSITAIRES SUR L'IMMIGRATION AU CAMEROUN

Pays d'origine

A partir de la question posée sur la nationalité des personnes résidant au Cameroun, le recensement de 1976 a permis de dénombrer 222 626 étrangers dont 80 418 en milieu urbain (36,1 %) et 141 778 en milieu rural (63,9 %).

Seulement 3,1 % de la population totale résidant au Cameroun sont des étrangers. Ce qui représente un courant migratoire international relativement faible.

Les pays les plus représentés au Cameroun sont ceux de l'Afrique de l'Ouest avec 61,6 % de migrants, dont le Nigéria seul fournit 51,1 %. 29,9 % des immigrés résidant au Cameroun sont originaires des pays de l'Afrique Centrale, venant surtout du Tchad (21,3 %) et de la RCA (6,4 %). Le reste, soit 8,7 %, viennent des autres pays du monde, principalement des pays européens. En effet, 67 % des immigrés non-africains sont originaires d'Europe. Dans ce dernier groupe, les français sont largement majoritaires avec 72 %.

Les quatre pays suivants fournissent 92,52 % des immigrés au Cameroun :

Nigéria.....	67,7 %
Tchad.....	14,1 %
République Centrafricaine.....	6,2 %
France.....	4,5 %

(voir détail tableau n° 1)

Lieu de résidence des immigrés

52,7 % des immigrés résident en milieu rural, contre 47,3 % en milieu urbain. Il est évident que ce dernier groupe choisit prioritairement les grandes métropoles telles que Douala, Yaoundé et Garoua.

En effet, la ville de Douala reçoit 18,2 % des migrants urbains venus de l'étranger, Yaoundé 11,3 % et Garoua 8,3 %. Notons que 38,3 % de la population urbaine du Cameroun résident dans ces trois villes.

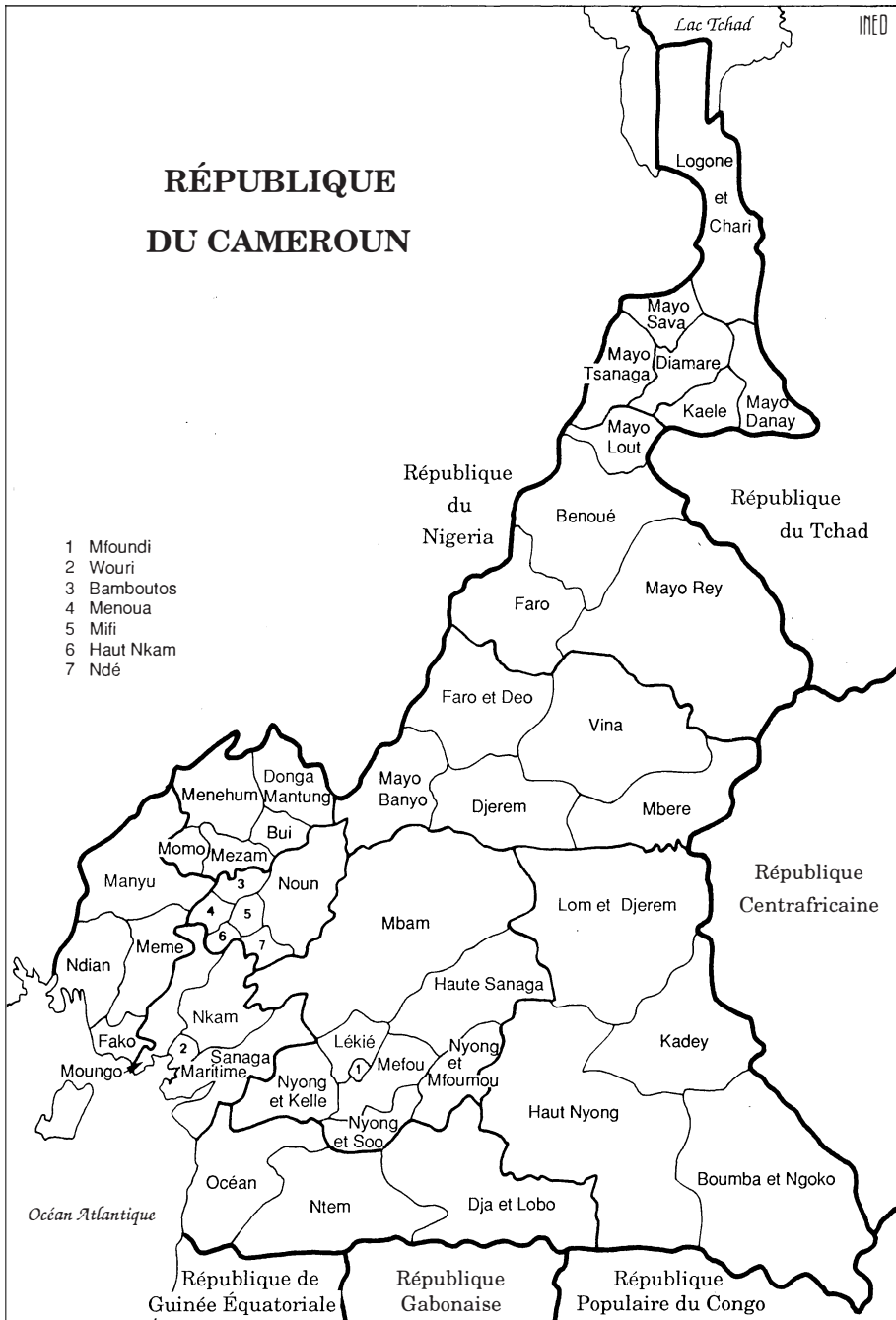
L'immigration étrangère au Cameroun s'effectue principalement vers trois directions :

- le Nord du pays
- le Sud-Ouest
- le Centre-Sud

En effet, 35,1 % des migrants étrangers résident dans la Province du Nord. Il s'agit pour la plupart de Nigériens et de Tchadiens. On rencontre 20,3 % de migrants étrangers dans la province du Sud-Ouest (vers la côte) tandis que les régions du Centre-Sud et du Littoral reçoivent respectivement 11,9 % et 10,1 % de migrants étrangers.

Tableau 1
RÉPARTITION DES IMMIGRÉS
SELON LES PAYS D'ORIGINE ET LE LIEU DE RÉSIDENCE AU CAMEROUN

Pays d'origine	Ensemble	Lieu de résidence	
		Urbain	Rural
Total immigrés	100,0	100,0	100,0
Afrique Centrale	29,9	25,2	32,7
Congo	1,1	0,9	1,2
Gabon	1,1	1,0	1,2
RCA	6,4	8,1	5,5
Tchad	21,3	14,9	25,0
Afrique de l'Ouest	61,0	56,1	64,1
dont : Nigéria	57,1	50,0	61,4
Niger	0,8	1,4	0,5
Autre	3,1	4,7	2,2
Afrique du Nord	0,4	0,9	—
Autres pays africains	—	0,4	—
Europe	5,8	14,2	1,1
dont France	4,5	7,6	0,9
Reste du monde	0,6	1,7	—



Les plus importants flux migratoires à partir des pays voisins du Cameroun s'arrêtent dans les départements frontaliers, à l'exception de la ville de Yaoundé qui constitue un important point de chute à l'intérieur du pays.

Ainsi 45,9 % des migrants congolais s'arrêtent dans les départements frontaliers de Boumba-Ngoko (27,1 %) et du Haut-Nyong (12,4 %). Toutefois, 6,9 % atteignent Yaoundé et 13,2 % Douala.

Le comportement des migrants Gabonais est presque identique, puisque 76,5 % s'arrêtent dans les départements limitrophes du Ntem (38,8 %) et du Dja-et-Lobo (19,1 %) bien que 6,4 % parviennent à Yaoundé et 11,8 % atteignent Douala.

Quant aux migrants Centrafricains, leurs points de chute préférés se situent dans les régions frontalières du Nord (49,8 %) et de l'Est (32,0 %). Très peu atteignent l'intérieur du pays, encore moins la côte.

Les migrants Tchadiens ne vont également pas très loin de leur frontière puisque 95,4 % ne dépassent pas la Province du Nord. Toutefois, depuis le début de la guerre au Tchad, le Nord-Cameroun connaît une importante immigration de réfugiés Tchadiens. En 1980, un recensement du Haut-Commissariat aux réfugiés a permis de dénombrer 99 683 réfugiés à Kousséri (ville frontalière du Cameroun).

L'immigration en provenance du Nigéria draine un important contingent de migrants, essentiellement vers deux régions : le Nord, qui reçoit 41,2 %, et le Sud-Ouest 37,3 %. Comme dans les autres cas, la plupart des migrants Nigériens s'arrêtent dans les départements frontaliers.

Les autres migrants en provenance d'Europe et du reste du monde résident, pour la plupart, dans les grands centres urbains. Yaoundé en reçoit 24,9 %, tandis que Douala en abrite 26,6 %. Les autres villes se partagent le reste.